

1. Débitrice: **AUTOGROS SA, 1854 Leysin**
2. Déclaration de faillite: 20.08.2009
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.09.2009
4. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** But: fabrication et commerce de pièces et accessoires pour véhicules à moteurs et d'articles techniques, commerce et location de véhicules.

Office des faillites d'Aigle
1860 Aigle